

# Procès-verbal

Conseil d'Administration  
du 31 mars 2016

Soumis au vote du Conseil d'administration  
du 30 juin 2016

Le conseil d'administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 31 mars 2016 à 14h30 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de M.ROBLÉDO.

<b>ROBLÉDO Christian</b> <b>Président de l'Université d'Angers</b>	Présent
BRIET Marie	Présente
DELABAERE Éric	Excusé, donne procuration à LEMAIRE Laurent
GROLLEAU Françoise	Présente
HEURTIER Anne	Excusée, donne procuration à MARCILLOUX Patrice
MARCILLOUX Patrice	Présent
MERCAT Alain	Excusé, donne procuration à HINDRÉ François
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Présente
TAILLEFAIT Antony	Excusé, donne procuration à BRIET Marie
BERNARD Catherine	Présente
BONNIN Marie	Présente
GARCIA Laurent	Présent
HINDRÉ François	Présent
LONG Martine	Excusée, donne procuration à PANTIN-SOHIER Gaëlle
NIGET David	Excusé, donne procuration à SEGRÉTAINE Claudie
REY Anne	Présente
HAMARD Patrick	Présent
LEFRANÇOIS Corinne	Présente
LEMAIRE Laurent	Présent
QUINCHARD Sophie	Excusée
SEGRÉTAINE Claudie	Présente
VEYER Philippe	Présent
<b>GASTINEAU Julie</b> (suppléant : PADILLA Théo)	Suppléant présent
<b>MAINGUENÉ Louis</b> (suppléant : LEBECHNECH Inès)	Suppléante présente
<b>AMAT Inès</b> (suppléant : DES POMEYS Guillaume)	Présente
<b>DUCHÊNE Thibaut</b> (suppléant : BOUQSIM Mehdi)	Absent
<b>PÉRON Maurine</b> (suppléant : BRILLAND Lisa)	Absent
<b>ROY Marine</b> (suppléant : JEAN-DENIS Ludvik)	Absente
<b>HOUËL Stéphanie</b> (suppléant : DEROUCHE Catherine)	Excusée
<b>BRICHET Régine</b> (suppléant : GOUKASSOW Véronique)	Excusée
<b>FEL Caroline</b> (suppléant : ENGEL Karine)	Excusée, donne procuration à BERNARD Catherine
SEEGERS Henri	Excusé, donne procuration à ROBLÉDO Christian
BILLIARD Matthieu	Présent
LELARGE Antoine	Excusé, donne procuration à BILLIARD Matthieu
JUSTEAU Foulques	Présent
ROCHE Pascale	Excusée, donne procuration à ROCHE Pascale

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

FURET Thierry, Rectorat de NANTES

EVEN Florence, Directrice générale adjointe

♦ **Membres présents invités par le Président**

LE GALL Didier, VPCA AMIARD Stéphane, VP numérique et patrimoine	BOISSON Didier, Doyen UFR LLSH DANIEL Christophe, Doyen UFR DEG SCHAUB Daniel, Doyen UFR Sciences RICHARD Isabelle, Directrice UFR Santé CLOT Nathalie, Directrice SCDA	ESTEVE Laurence, DAGJI DEROUET Olivier, DPI BAUMARD Albéric, chef de projet DARE MOURAIMI Abdel, chef de gestion RFI
--	---	---

♦ **Secrétariat de séance**

Cellule institutionnelle

◆ **Ordre du jour**

1. INFORMATIONS .....	5
2. PROSPECTIVE ET MOYENS .....	5
2.1 Réalisation des projets du CPER 2015-2020, approbation des dossiers d'expertise : .....	5
2.1.1 Extension du bâtiment La Passerelle dans le cadre du CPER 2015-2020 .....	5
2.1.2 Construction d'un datacenter en prolongement de la BU Belle Beille dans le cadre du CPER 2015-2020 .....	6
2.1.3 Restructuration de l'UFR santé - site médecine dans le cadre du CPER 2015-2020 .....	7
2.1.4 Schéma directeur restructuration UFR lettres .....	8
2.2 Mise à jour du schéma d'emploi 2016 - vote .....	8
3. RECHERCHE .....	9
3.1 Critères d'attribution de la PEDR pour 2016 - vote .....	9
4. AFFAIRES GENERALES ET STATUTAIRES .....	10
4.1 Election d'un étudiant à la commission du patrimoine immobilier .....	10
4.2 Élection d'un étudiant au Service de la Documentation et des Archives (SCDA) .....	10
4.3 Dépôt de la demande de subvention FSE pour le projet DARE (Dispositif d'Aide à la Réussite des Étudiants) – vote .....	10
4.4 Dépôt de la demande de financement FEDER RFI Tourisme– vote .....	11
4.5 Tarifs 2016 de la Formation continue - vote .....	11
5. ENSEIGNEMENT ET VIE ETUDIANTE .....	11
5.1 Convention entre l'Université d'Angers et le CAMAS (Centre d'Apprentissage des Métiers de l'Assistance au Sol) pour la délocalisation de la licence professionnelle, logistique Spécialité : Management des services aériens .....	11
6. DECISIONS PRISES PAR DELEGATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT .....	12
7. PROCES-VERBAUX DES CA .....	12

M. ROBLÉDO ouvre la séance à 14H30. 30 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 20 membres présents, 10 procurations). 13 membres invités sont présents.

## 1. Informations

M. ROBLÉDO informe de la visite de l'HCERES le 10,11 et 12 mai 2016. Certains thèmes seront abordés :

- Thème relatif à la gouvernance et la mise en œuvre des orientations politiques ;
- Thème Politique en matière de recherche et de valorisation ;
- Thème Politique en matière de formation ;
- Thème Politique en matière de vie étudiante ;
- Thème Politique relations extérieures et partenariats ;
- Thème Politique en matière de relations internationales ;
- Thème concernant les relations avec le CHU ;

Des interlocuteurs pour chaque thème seront sollicités notamment parmi les administrateurs.

M. ROBLÉDO informe de l'élection du président de la ComUE qui aura lieu lors du CA du 25 avril 2016. Guy CATHELINÉAU vient à l'Université d'Angers le vendredi 1er avril 2016. Il a souhaité rencontrer l'équipe de direction ainsi que les élus de l'Université d'Angers à la Comue. Pascal OLIVARD vient à l'Université d'Angers le vendredi 22 avril 2016. Il a souhaité rencontrer toutes les personnes (étudiants et personnels) susceptibles de lui poser des questions. Cette rencontre donnera lieu à une assemblée générale qui sera organisée à l'UFR Droit, économie et gestion dans l'amphithéâtre Pocquet de Livonnière. A l'issue de cette assemblée, il rencontrera l'équipe de direction.

M. ROBLÉDO informe du recrutement du nouveau directeur général des services, M Olivier HUISMAN. Professeur agrégé en génie mécanique, il a été affecté en Guyane. Il y a été administrateur de la partie guyanaise de l'Université Antilles Guyane. Il a par la suite participé à la construction du pôle universitaire guyanais. De 2010 à 2012, il a poursuivi sa carrière en qualité de sous-préfet du Val de Marne. De 2012 à aujourd'hui, il a été sous-préfet de Montbard en Côte d'or.

M. ROBLÉDO souhaite aborder une question posée par M. GARCIA relative à la conférence donnée par Richard STALLMAN, le 18 mars 2016, organisée par l'ISTIA, l'IUT et le département informatique de la Faculté des Sciences sur le thème des logiciels libres et des libertés.

M. GARCIA explique que Richard STALLMAN est programmeur et militant du logiciel libre. En inventant le logiciel libre, ce programmeur met à disposition des informaticiens un logiciel dont l'utilisation mais aussi la modification du programme par l'utilisateur sont autorisées techniquement et légalement.

## 2. Prospective et moyens

### 2.1 Réalisation des projets du CPER 2015-2020, approbation des dossiers d'expertise :

M. ROBLÉDO explique que les administrateurs devront se prononcer sur le contenu des dossiers d'expertise immobilière. Cette procédure est devenue obligatoire depuis une circulaire n° 2015-146 du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 19 août 2015.

Le contenu du dossier d'expertise doit présenter notamment : le contexte, les enjeux, la pertinence de l'option retenue et les objectifs de l'opération ; sa cohérence avec la politique de site et les différentes analyses de l'Université (schéma pluriannuel de stratégie immobilière, le schéma directeur d'accessibilité, le schéma directeur de mise en sécurité). Le dossier comporte aussi la description technique du projet et les options écartées, son impact socio-économique, son coût et son plan de financement, l'organisation de sa conduite, la cartographie des risques et son planning prévisionnel.

#### 2.1.1 Extension du bâtiment La Passerelle dans le cadre du CPER 2015-2020

M. ROBLÉDO explique que plusieurs éléments concourent à la réalisation de ce projet. D'une part, le devenir du bâtiment du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) qui occupe en location une partie de la Maison des Etudiants mise à disposition par la ville d'Angers. Ce bâtiment doit être libéré en vue de sa démolition. Ce lieu n'est pas adapté à l'activité du SUMPPS. D'autre part, il s'agit d'un souhait partagé de Terres des Sciences et de l'Université d'Angers de

réunir sur un lieu unique l'activité de Terres des Sciences. La Passerelle sera donc le lieu unique de conjonction de différents services autour des missions d'information et d'accompagnement destinées aux étudiants.

Le projet consiste à construire une extension du bâtiment actuel de la Passerelle puis d'adapter les locaux existants. L'extension prévue est d'environ 1 150 m<sup>2</sup>. Le budget alloué à ce projet est de 3 millions d'euros, 2 millions sont financés par le conseil général et 1 million par Angers Loire métropole. Selon les premières études de faisabilité, cette réalisation permettrait d'installer le SUMPPS dans des locaux adaptés et de rapprocher le SUIO-IP des services de la Direction de l'International. Terre des Sciences serait hébergée dans l'espace actuel du SUIO-IP.

Mme BONNIN demande qui prendra en charge l'entretien des bâtiments.

M. ROBLÉDO explique que l'Université d'Angers prend déjà en charge ces coûts, cependant la mutualisation des services conduira à une économie en dépense d'entretien et de maintenance des bâtiments. Le coût de fonctionnement actuel est de 40 399 euros pour la Passerelle et de 42 713 euros pour la maison des étudiants (SUMPPS), le coût prévisionnel d'entretien sera de 70 836, 43 euros à la charge de l'Université.

M. AMIARD précise que la Passerelle est le point d'entrée du Campus de l'Université d'Angers ce qui sera renforcé par l'arrivée de la 2<sup>nde</sup> ligne de tram rue Lakanal. Le bâtiment devra avoir un parti architectural fort.

Mme LEFRANÇOIS souligne l'importance pour le SUMPPS d'avoir des locaux adaptés à l'exercice de sa mission et attend ces nouveaux locaux pour 2019.

M. ROBLÉDO ajoute que la mise en service programmée du bâtiment est effectivement prévue pour 2019.

M. HAMARD souhaite connaître le devenir de la salle de répétition de la Passerelle.

M. AMIARD répond que dans le projet envisagé il n'est pas prévu de conserver la salle de répétition.

M. ROBLÉDO soumet aux administrateurs le dossier d'expertise de l'extension du bâtiment La Passerelle dans le cadre du CPER 2015-2020.

Le dossier d'expertise de l'extension du bâtiment La Passerelle dans le cadre du CPER 2015-2020 est approuvé.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 30 voix pour.

### [2.1.2 Construction d'un datacenter en prolongement de la BU Belle Beille dans le cadre du CPER 2015-2020](#)

M. ROBLÉDO explique que ce dossier d'expertise consiste à construire et équiper un datacenter de 150m<sup>2</sup> accolé à la BU Belle Beille. Le budget est de 1 million d'euros, financé à égalité par le Conseil régional et Angers Loire métropole. Il s'agit de répondre à des évolutions notamment liées à l'efficacité numérique. Il permettra de fermer une dizaine de salles serveur installées dans des bâtiments accueillants du public à l'Université, salles peu adaptées et peu sécurisées. Cette réalisation libérera de l'espace dans les bâtiments existants de l'Université. L'ensemble des serveurs sera localisé sur un seul bâtiment dédié. L'objectif est également de répondre à des besoins scientifiques sur l'exploitation et l'exploration de données massives et le développement de la bio-informatique à Angers dans le cadre du Pôle Santé et du RFI Végétal notamment.

L'équipement du datacenter sera ouvert à l'utilisation d'autres partenaires. Les établissements ESR du site angevin, l'agglomération angevine et le Conseil départemental participeront proportionnellement à leur utilisation, aux coûts de fonctionnement et d'entretien du bâtiment.

M. HAMARD souhaite connaître l'impact sur le parking des personnels situé à proximité.

M. DEROUET répond qu'il s'agit d'un schéma prévisionnel, la définition précise du lieu est à venir. Le document indique seulement la localisation qui sera affinée par la suite.

M. LEMAIRE demande s'il y aura d'un redéploiement des ressources humaines existantes.

M. ROBLÉDO répond que la centralisation des équipements libérera du temps pour les personnels des laboratoires en charge actuellement de la maintenance des équipements.

M. BILLARD s'interroge quant à savoir si des solutions externes au choix de ce datacenter ont été recherchées.

M. ROBLÉDO répond que d'autres solutions ont été recherchées qui n'assuraient pas le même niveau d'efficacité.

Mme BRIET demande s'il existe une réflexion autour de la sécurité liée à l'accessibilité de ces serveurs.

M. AMIARD précise que l'accès au bâtiment est sécurisé. La maintenance s'effectuera le plus souvent en télémaintenance. L'enjeu pour l'enseignement supérieur est la circulation des données entre les différents datacenter (Nantes, Tours). Ce datacenter sera un gain énergétique et en efficacité numérique avec une meilleure sécurisation des données pour la communauté universitaire.

M. ROBLÉDO soumet aux administrateurs le dossier d'expertise de la construction d'un datacenter en prolongement de la BU Beille dans le cadre du CPER 2015-2020.

Le dossier d'expertise de la construction d'un datacenter en prolongement de la BU Beille dans le cadre du CPER 2015-2020 est approuvé.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 30 voix pour.

### 2.1.3 Restructuration de l'UFR santé - site médecine dans le cadre du CPER 2015-2020

M. ROBLÉDO explique que ce dossier d'expertise vise à terminer la restructuration de l'ensemble immobilier rue Haute de Reculée. Le projet consiste à adapter les locaux existants (sans création de surface) au fonctionnement futur du site. Le budget est de 6 millions d'euros : 4,5 millions d'euros seront financés par l'Etat et 1,5 millions d'euros par Angers-Loire Métropole. Le début des travaux est prévu en 2018 pour une durée de 2 ans.

Cette restructuration a pour objectifs de :

- Rénover les dalles non encore traitées ou partiellement traitées.
- Installer les équipements techniques neufs (électricité, chauffage, ventilation).
- Améliorer l'isolation thermique (changement vitrage des dalles à traiter ou partiellement traitées et galeries de liaisons).
- Réhabiliter les locaux du laboratoire d'anatomie.
- Prendre en compte l'accessibilité pour tous.
- Faire les travaux annexes d'aménagements et de second œuvre.
- Faire les travaux annexes d'aménagements extérieurs non encore traités (reprise voirie, parking des personnels, trottoirs).
- Réaliser les travaux déjà étudiés au précédent CPER (pavillon Ollivier 2 niveaux).

Mme RICHARD précise que la rénovation des locaux du laboratoire d'anatomie permettra l'amélioration des conditions de travail des personnels actuels car il est prévu des aménagements ergonomiques.

M. ROBLÉDO soumet aux administrateurs le dossier d'expertise de la restructuration de l'UFR santé sur le site médecine dans le cadre du CPER 2015-2020.

Le dossier d'expertise de la restructuration de l'UFR santé sur le site médecine dans le cadre du CPER 2015-2020 est approuvé.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 30 voix pour.

#### 2.1.4 Schéma directeur restructuration UFR lettres

M. ROBLÉDO présente le schéma directeur de restructuration de l'UFR de Lettres. L'opération de l'ensemble de l'UFR représente un budget global de 22 millions d'euros. Le CPER 2015-2020 permet de réaliser la totalité des études ainsi que les deux premières phases de travaux, soit une enveloppe de 6 millions d'euros. L'Etat finance 4,875 millions d'euros et l'Université d'Angers finance sur ses fonds propres 1,125 millions d'euros.

Ce schéma directeur a été réalisé par Atemos (assistant à maîtrise d'ouvrage) et par I2D Conseils (bureau d'étude technique). Il s'agit de programmer une opération de travaux sur 8 337 m<sup>2</sup> de surface utile n'empêchant pas le fonctionnement du site. Ce schéma établit un diagnostic et une étude des besoins qui planifie en dix phases les travaux sur l'ensemble de la réhabilitation des bâtiments. L'enveloppe budgétaire initiale permet de couvrir les deux premières phases.

M. ROBLÉDO ajoute que s'il devait y avoir une renégociation du CPER avec une augmentation des crédits pour la région Pays de la Loire et pour l'Université d'Angers, il priorisera les travaux de réhabilitation de l'UFR lettres.

M. MARCILLOUX souligne l'importance de ces travaux pour l'UFR Lettres, langues et sciences humaines. Il précise la qualité du travail d'études et la qualité du projet.

M. BOISSON se réjouit de l'avancement du dossier et ajoute que les différentes étapes ont été validées en conseil de gestion.

M. ROBLÉDO informe que le cabinet Atemos a chiffré les travaux pour un total de 16 381 320 d'euros TTC mais à ce chiffrage il faut ajouter le travail des cabinets d'expertise et prestataires intellectuels dont l'ensemble représentera un budget global de 22 millions d'euros.

M. BOISSON ajoute que la dixième phase qualifiée d'optionnelle dans le dossier est pourtant essentielle. Il s'agit de la création d'une salle d'examen qui permettrait une amélioration des conditions d'examen des étudiants de l'UFR.

Mme SEGRETAIN demande comment se déroule le choix de la procédure. Il est indiqué dans le dossier le recours à un maître d'œuvre privé sans concours et autres prestataires intellectuels.

M. DEROUET répond que le groupe des prestataires intellectuels comprend le maître d'œuvre, l'architecte, le contrôleur technique et tous les autres intervenants intellectuels. Le choix se fera avec concours.

M. ROBLÉDO soumet aux administrateurs le schéma directeur de restructuration de l'UFR Lettres.

Le schéma directeur de restructuration de l'UFR Lettres est approuvé.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 30 voix pour.

#### 2.2 Mise à jour du schéma d'emploi 2016

M. ROBLÉDO explique que le nombre d'emplois à l'Université évolue. Il rappelle que dans la campagne d'emploi 2016, il est prévu de créer 18 postes dont 5 postes d'enseignants-chercheurs, 2 postes d'enseignants du second degré, 11 BIATSS (5 créations de poste et 6 concours réservés).

Débuté en 2013, 60 postes au titre des concours réservés ont été ouverts. Il reste 6 postes à pourvoir dans la campagne 2016. Ces postes se répartissent comme suit : 26 postes catégorie C, 12 postes de catégorie B et 22 postes de catégorie A.

Au plafond d'emploi de 2015, de 1527 emplois délégués par l'Etat, se sont ajoutés 20 emplois attribués par l'Etat au titre des critères de convergence pour ramener l'Université d'Angers en dotation d'emplois au niveau de son activité. Actuellement, il existe un déficit d'emploi d'environ 300 postes. Depuis le passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE), il y a 161 emplois possibles attribués par l'Etat, 87 postes ont été créés par l'Université, il reste une réserve d'emplois de 74 postes. L'Université d'Angers dispose aujourd'hui de 1545 emplois délégués par l'Etat et 396 emplois financés sur ressources propres. Le plafond d'emploi voté lors du budget primitif est inférieur : il est de 1774,5 emplois.

M. HAMARD demande les suites données aux promesses d'emplois faites à l'Université d'Angers par Mme Geneviève FIORASO, alors ministre de l'enseignement supérieur, lors de sa visite en septembre 2013.

M. ROBLÉDO répond qu'il était prévu la création de 35 postes sur 5 ans. Mais l'engagement de la DGESIP portait au final sur les 3 premières années. Durant la dernière rencontre avec madame BONAFIOUS, la directrice de la DGESIP, le soutien à apporter à l'Université d'Angers a été discuté. Le Président souhaiterait un soutien au contrat plus important, actuellement de 680.000 euros. Ces points seront à aborder à la rentrée universitaire.

M. ROBLÉDO soumet aux administrateurs la mise à jour du schéma d'emploi pour 2016.

La mise à jour du schéma d'emploi pour 2016 est approuvée.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 30 voix pour.

### **3. Recherche**

#### 3.1 Critères d'attribution de la PEDR pour 2016

M. LE GALL indique que l'enveloppe budgétaire de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) a été approuvée lors du Conseil d'administration du 14 janvier 2016. Elle est de 140 000 euros.

La proposition de critère d'attribution est la suivante :

- Candidats classés en « A » : la prime devrait être accordée
- Candidats classés en « B » : la prime pourrait être accordée
- Candidats classés en « C » : la prime ne devrait pas être accordée.

L'attribution de ces critères dépendra de l'instance nationale qui émet un avis pour chacune des activités suivantes :

P : Publications et production scientifique

E : Encadrement doctoral et scientifique

D : Diffusion des travaux

R : Responsabilités scientifiques

Il est également demandé de se prononcer sur le montant des primes :

- Tous les professeurs retenus avec la note globale « A » : 6 700 euros/an
- Tous les MCF retenus avec la note globale « A » : 5 000 euros/an
- Tous les professeurs retenus avec la note globale « B » : 5 000 euros/an
- Tous les MCF retenus avec la note globale « B » : 3 500 euros/an.

Cette note globale dépend de critères fixés par la réglementation, 50% des candidatures doivent être classées en C et 20% en A et 30% en B.

Mme BONNIN demande si la PEDR peut être accordée à un ATER.

M. ROBLÉDO répond qu'un ATER n'est pas éligible en vertu du décret du 8 juillet 2009 qui encadre l'attribution de la PEDR.

M. ROBLÉDO soumet aux administrateurs les critères d'attribution de la PEDR pour 2016.

Les critères d'attribution de la PEDR pour 2016 sont approuvés.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 30 voix pour.

#### **4. Affaires générales et statutaires**

##### 4.1 Election d'un étudiant à la commission du patrimoine immobilier

M. ROBLÉDO présente le nouveau candidat à la commission du patrimoine immobilier : Etienne BERAUD.

M. ROBLÉDO soumet aux administrateurs la candidature de Monsieur Etienne BERAUD.

Monsieur Etienne BERAUD est élu à la commission du patrimoine immobilier avec 27 voix pour et 3 contre.

##### 4.2 Élection d'un étudiant au Service de la Documentation et des Archives (SCDA)

M. ROBLÉDO fait un appel à candidature en séance. Monsieur Théo PADILLA se porte candidat au service commun de la documentation et des archives.

M. ROBLÉDO soumet aux administrateurs la candidature de Monsieur au Théo PADILLA.

Monsieur Théo PADILLA est élu au Service commun de la Documentation et des Archives (SCDA) à l'unanimité, avec 30 voix pour.

##### 4.3 Dépôt de la demande de subvention FSE pour le projet DARE (Dispositif d'Aide à la Réussite des Étudiants)

M. ROBLÉDO explique que ce dispositif DARE vise à offrir un accompagnement renforcé à des étudiants de L1 volontaires. Il ne prend pas la suite du projet Tranver'sup qui s'arrête. Il ne s'agit plus de travailler à la réorientation mais d'une aide à la réussite. Ces étudiants doivent répondre impérativement à l'un des deux critères : être boursier ou être bachelier technologique ou bachelier professionnel. L'objectif du projet est d'accompagner ces étudiants dans la transition entre le lycée et l'université.

En licence 1 à l'Université d'Angers, il y a 700 étudiants issus de baccalauréat technologique, 230 issus de baccalauréat professionnel et 2016 étudiants boursiers.

Ce dispositif DARE se déroule sur 3 ans avec une enveloppe globale 886 000 euros, le dépôt de la demande de subvention au fond social européen (FSE) est de 443 100euros répartis sur 3 ans.

Mme SEGRETAIN trouve que ce dispositif ne visant que les boursiers ou bachelier technologique ou bachelier professionnel est stigmatisant.

Mme LEBECHNECH souhaite savoir si par manque de volontaire, le dispositif peut être ouvert aux volontaires non boursiers ou bacheliers technologiques ou bacheliers professionnels. Peut-il être envisagé un UEL soutien aux étudiants ? Enfin, elle souhaite savoir si les étudiants seront associés à l'évaluation du dispositif.

M. ROBLÉDO n'est pas opposé à une intégration d'autres étudiants au dispositif en cas de manque de volontaires dans les limites du cadre du dispositif.

M. BAUMARD répond que durant le dernier comité de pilotage la mise en place d'une UEL, pour le soutien des étudiants, a été abordée cependant sa mise en œuvre pour la rentrée 2016-2017 n'est pas envisageable. Il indique également qu'actuellement la vice-présidente étudiants et le vice-président à la vie des campus sont présents au comité de pilotage. Il n'exclut pas la représentation, dès leur recrutement, des tuteurs dans le comité de pilotage.

Mme BONNIN demande des précisions sur l'arrêt du dispositif Transver'sup.

M. ROBLÉDO rappelle effectivement que ce dispositif expérimental de 2 ans s'est arrêté cette année. Piloté par le SUJO-IP, ce dispositif consistait à identifier précocement les étudiants primo-entrants en risque de décrochage durant le 1er semestre de Licence. Il visait des étudiants qui souhaitaient être accompagnés dans une réorientation. Le dispositif DARE est axé plutôt sur l'aide à la réussite.

Mme GROLLEAU souhaite savoir la marge de manœuvre pour déroger aux items fixés dans le DARE notamment si le DARE est ouvert à d'autres étudiants non boursiers ou non bacheliers technologiques ou non bacheliers professionnels afin de ne pas rendre les dépenses inéligibles.

M. ROBLÉDO précise qu'il laisse la possibilité par manque de volontaires d'ouvrir le dispositif à d'autres étudiants dans les limites des FSE et du dispositif.

M. ROBLÉDO soumet aux administrateurs le dépôt de la demande de subvention FSE pour le projet DARE (Dispositif d'Aide à la Réussite des Etudiants).

Le dépôt de la demande de subvention FSE pour le projet DARE (Dispositif d'Aide à la Réussite des Etudiants) est approuvé.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 30 voix pour.

#### 4.4 Dépôt de la demande de financement FEDER RFI Tourisme

M. ROBLÉDO présente la demande. Il explique que les RFI ont un plan de financement associé à des objectifs. Une participation du FEDER est envisagée pour ces projets. Le RFI tourisme est cofinancé par la Région, Angers Loire Métropole, l'Université d'Angers et les fonds FEDER. Le coût global de l'opération est de 797 160 euros. Il s'agit de prise en charge de masse salariale et de frais de fonctionnement. Les dépenses prévisionnelles sont couvertes par la subvention FEDER espérée de 39 8580euros (soit 50%), une contribution du conseil régional de 31 3015.45euros (soit 39.26%) et de 21 888euros d'Angers Loire Métropole (soit 2.75%) ainsi que par un autofinancement de 63 676.55euros (soit 7.99%).

M. LEMAIRE demande si les post-doctorants doivent nécessairement être internationaux et européens.

M. ROBLÉDO confirme que les post-doctorants doivent nécessairement être internationaux, il s'agit d'une mention de la feuille de route.

M. ROBLÉDO soumet aux administrateurs le dépôt de la demande de financement FEDER RFI Tourisme

Le dépôt de la demande de financement FEDER RFI Tourisme est approuvé.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 30 voix pour.

#### 4.5 Tarifs 2016 de la Formation continue

M. ROBLÉDO présente les tarifs de la Formation continue hors droits ministériels.

Mme BERNARD explique que la formation continue s'adresse à différents publics (étudiants en contrat de professionnalisation, salariés en congé individuel de formation, salariés pour une mise à niveau ou qualification, demandeurs d'emploi). Il est proposé un tableau technique où sont dissociés les coûts de formation, les droits ministériels (connus en juillet) et les droits spécifiques qui sont optionnels. Le tarif est le même quel que soit le statut du stagiaire. Il existe des tarifs intermédiaires au tiers du coût de formation pour les salariés non financés par leur entreprise ou les demandeurs d'emploi qui bénéficient d'un financement individuel. Enfin, un tarif dérogatoire est mis en place, propre à l'Université, et identique pour toutes les composantes.

Mme REY fait remarquer qu'il manque le tarif du DUST de 4500 euros qui est ouvert au contrat de professionnalisation.

M. ROBLÉDO indique que cette correction va être apportée.

M. ROBLÉDO soumet aux administrateurs les tarifs 2016 de la Formation continue.

Les tarifs 2016 de la Formation continue sont approuvés.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 30 voix pour.

### **5. Enseignement et vie étudiante**

#### 5.1 Convention entre l'Université d'Angers et le CAMAS (Centre d'Apprentissage des Métiers de l'Assistance au Sol) pour la délocalisation de la licence professionnelle, logistique Spécialité : Management des services aériens

M. ROBLÉDO laisse la parole à Anne REY.

Mme REY informe au préalable que la licence professionnelle existante à Cholet reste en place. Il est proposé d'ouvrir cette formation aussi en région parisienne, à Tremblay en France. Il s'agit d'une formation appréciée des étudiants, reconnue dans le milieu professionnel et la proximité des lieux de stage permettra de faire évoluer cette formation vers de l'alternance.

Mme AMAT demande s'il y aura des frais d'inscription supplémentaire à verser au CAMAS.

M. ROBLÉDO répond négativement. Il n'y aura pas de frais supplémentaires.

Procès-verbal du conseil d'administration du 31 mars 2016

M. ROBLÉDO soumet aux administrateurs la convention entre l'Université d'Angers et le CAMAS (Centre d'Apprentissage des Métiers de l'Assistance au Sol) pour la délocalisation de la licence professionnelle, logistique Spécialité : Management des services aériens.

La convention entre l'Université d'Angers et le CAMAS (Centre d'Apprentissage des Métiers de l'Assistance au Sol) pour la délocalisation de la licence professionnelle, logistique Spécialité : Management des services aériens est approuvée.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 30 voix pour.

#### **6. Décisions prises par délégations du conseil d'administration au président**

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Éducation, le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

#### **7. Procès-verbaux des CA**

##### Procès-verbal du 29 février 2016

Mme REY souhaite apporter une correction à la page 14, le mot formation doit être remplacé par information : « MME REY répond que *l'information* doit commencer au mois de mars. »

M. ROBLÉDO soumet aux administrateurs le procès-verbal du 29 février 2016 sous réserve de cette modification.

Le procès-verbal du CA du 29 février est approuvé.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 30 voix pour.

Mme BONNIN interpelle les administrateurs sur les délais de transmission du dossier de séance. Elle constate que des délais légaux ne sont pas respectés.

Mme ESTEVE répond qu'il n'y a pas de délais légaux de transmission du dossier de séance mais qu'une réflexion sur la révision des procédures est en cours pour permettre une transmission plus rapide des documents aux administrateurs.

M. ROBLÉDO confirme que les documents seront dorénavant transmis plus tôt sous réserve de modifications.

L'ordre du jour étant épuisé, M. ROBLÉDO lève la séance.

**Le Président  
de l'Université d'Angers,  
Christian ROBLÉDO**

**Le Vice-président  
du Conseil d'administration  
Didier LE GALL**